

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du Lundi 3 Septembre 2018

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (28) : Jean Louis DEMELIN, Antoine TAHOSES, Daniel GOMES, Philippe LOOS, Jean Louis LACUBE, Jean Pierre ABEL, Jean Pierre ASTRUCH, Michel SANTANACH, Daniel MARIN, Yves DOURLIACH, Frédéric BES, Stephanie PRUDENTOS, Jean Luc CARRERE, Carole BRETON, Jean Louis SARDA, Michel BATLLO, Pierre BATAILLE, Joëlle CORDELETTE, Jean Luc MOLINIER, Jacky COLL, Michel POUDADE, Michel GARCIA, Stéphane GAUMOND, Katell MATET (procuration à Jean Luc Carrere), Françoise MARTIN (procuration à Jean Pierre Abel), Georges VICENS (procuration à Antoine Tahoces), Lilian OLIVE (procuration à Michel Poudade), Pascal TISSANDIER (procuration à Carole Breton)

Présents n'ayant pas pris part à la délibération : Mathieu Altadill, Francis VIDAL, Henri PALAU

Date de convocation : 23 août 2018

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : Avance trésorerie SPIC

Le Lundi 3 septembre 2018 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la Communauté de communes est propriétaire de la Scierie intercommunale et que cette dernière est gérée actuellement par un SPIC.

Le Président informe que le SPIC a réduit sa masse salariale afin de pouvoir acheter du bois à l'avenir.

La Président informe que vu les masses salariales (jusqu'à Aout 2018), la trésorerie du SPIC (ventes des produits issues du sciage et du broyage) n'a pas permis l'achat de bois pour faire du stock et réalimenter en matière première.

Le Président du SPIC explique :

Avec la nouvelle politique du SPIC (réduction masse salariale), l'arrivée quasi certaines des professionnels du bâtiment du territoire (nouvelle relation clientèle entre le SPIC et les professionnels), vu les rendements de sciage ainsi que le partenariat avec les ETF (Exploitants en Travaux Forestiers), l'avenir du SPIC n'a jamais été aussi prometteur.

Cependant, au vu de la situation passée, le SPIC a besoin de bois pour pouvoir produire.

Le Président du SPIC demande une dernière chance pour le SPIC et demande alors une avance de trésorerie pour sauver cette unité de production du territoire. Cette avance serait de 80 000 € (livraison d'environ 10 000 €/mois de bois pendant 8 mois).

Le Président de la Communauté de communes propose cette avance de trésorerie de 80 000 € et la soumet au vote.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DECIDE A (1 CONTRE, 2 ABSTENTIONS) :

- De valider cette avance de trésorerie de 80 000 € au SPIC
- D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 3 septembre 2018

Jean Louis DEMELIN

Président

Envoyé le 03-09-2018 à la Préfecture

Accusé de réception le 04-09-2018

